



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
7^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 18 décembre 2017 au BSP à 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des travaux de la 4^{ème} étape du PGEE par le bureau d'ingénieurs
2. Procès-verbal n° 6 du 23 octobre 2017
3. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la réévaluation des patrimoines administratif et financier
4. Rapport du Conseil communal concernant la planification financière et des tâches 2019 à 2021
5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de dérogation au frein à l'endettement pour l'exercice 2018
6. Rapport du Conseil communal concernant l'adoption d'un règlement pour l'approvisionnement en électricité (RAE)
7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour les travaux de la 4^{ème} étape du PGEE
8. Examen du budget 2018
9. Motions et interpellations
 - 9.1 Motion à classer
 - 9.1.1 Accueil des nouveaux habitants
 - 9.1.2 Restaurant de la Croix-d'Or
 - 9.2 Information du Conseil communal sur les motions ouvertes
 - 9.2.1 Règlement communal sur l'implantation d'antennes de télécommunication
 - 9.2.2 Limitation de la vitesse à 50 km/h sur le tronçon Rouges-Terres de la RC5
10. Communications du Conseil communal
11. Questions – divers

1. Présentation des travaux de la 4^{ème} étape du PGEE

M. Wenger souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à M. Quesada du bureau Mauler SA, qui présentera le point 1 de l'ordre du jour, en complément au rapport qui a été envoyé aux membres du Conseil général.

M. Quesada, ingénieur bureau Mauler SA effectue une présentation Powerpoint des travaux de la 4^{ème} étape du PGEE.

Mme Burri-Perret Gentil demande comment la circulation (côté sud) va se passer entre les piétons avec leur chien, les cyclistes et autres ? Que va-t-il se passer à l'arrêt du bus ?

M. Quesada précise que les vélos (de course ou électrique) doivent en principe rester sur la chaussée.

M. Wenger, CC tient à préciser que l'étude a été faite avec des spécialistes. Tout cycliste, selon la loi, doit s'arrêter au moment où le bus s'arrête.

Mme Muriset demande si par rapport au trottoir sud, l'automobiliste se rend compte qu'il y a un trottoir ?

M. Quesada indique que le trottoir est 6 cm plus haut. Il n'est pas possible de monter sur le trottoir sans s'en rendre compte.

M. Brander demande des précisions quant aux services qui ont été consultés. Swisscom ont-ils été également informés ?

M. Quesada répond que Swisscom a été contacté et qu'actuellement ils n'ont pas de travaux prévus. Dès l'ouverture de la route, tous les services seront rappelés afin qu'ils puissent voir leurs propres installations.

M. Agerba demande une précision quant aux trottoirs de 6 cm. Cela va-t-il poser un problème pour les bus abaissés et pour les handicapés, étant donné que les bus ne touchent pas le sol ?

M. Quesada précise que tous les arrêts de bus sont surélevés.

M. Agerba demande également si c'est bien juste que les arrêts de bus ne sont pas renforcés ?

M. Quesada indique que la chaussée appartient au SPCH (Service des ponts et chaussées). La question leur a été posée et ils ne souhaitent pas mettre un béton renforcé sur la chaussée.

M. Wenger, CC tient à préciser qu'au moment d'intervenir lors des réparations, le renforcement en béton rend les choses plus compliquées.

M. Brander demande si cette 4^{ème} étape du PGEE est la dernière ? Le séparatif va-t-il jusqu'à la station d'épuration ?

M. Wenger indique que le raccordement va à la STEP. Le plan général a été voté en 2002 pour obtenir les subventions cantonales et fédérales. La loi fédérale précise bien que dès l'ouverture d'une route, le PGEE doit être exécuté. Ce n'est pas la dernière étape. Les routes de la Rebette et des Jardillets devront être effectuées. La route des Rouges-Terres devra également être faite dès que les travaux seront entrepris lorsque la route sera mise à 50 km/h.

Il y a aussi l'étape de la route de Champréveyres dès que des travaux devront être réalisés. Par-contre les travaux ne sont pas nécessaires sur les différents chemins comme Sous-les-Buis, Chemin des Prises et autres.

M. Brander demande si les prochaines étapes seront du même ordre financier ?

M. Wenger répond qu'une étape sera un peu plus cher et les autres plus ou moins identiques.

M. Gerber demande quand les propriétaires seront avisés des travaux à effectuer et quelle part auront-ils à investir ? Pourquoi doit-on séparer Viteos et l'éclairage public ?

M. Quesada, indique que les riverains ne pouvaient pas être avertis avant l'acceptation de la demande de crédit au Conseil général.

M. Wenger, CC. Si le Conseil général accepte le crédit ce soir, les riverains seront invités en janvier à une séance d'information. Il précise également que beaucoup de maisons situées aux Longschamps sont déjà équipées en séparatif. Pour l'éclairage public, c'est une obligation fédérale de séparer l'éclairage public de l'électricité.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de questions, le président remercie le bureau Mauler de la présentation.

La séance reprend son cours selon l'ordre du jour

Présents : 23

Excusés : 6

Absents : 1

Majorité : 12

Majorité qualifiée : 16

CC : au complet

2. Procès-verbal n° 6 du 23 octobre 2017

M. Brander demande à ce qu'une modification à la page 4, alinea 6 du PV soit apportée ! Il souhaite que le mot « estime » soit remplacé par « précise ou affirme ». Egalement corriger une erreur : aspirateur à fric par aspirateur à trafic.

Les modifications seront apportées

Votation : accepté à l'unanimité

3. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la réévaluation des patrimoines administratif et financier

M. Peluso CC, introduction du rapport.

M. Besancet, Commission financière.

La Commission financière a pris connaissance du rapport et n'a pas de remarques à formuler. Toutes les questions posées ont obtenu des réponses à satisfaction.

M. Brander, s'interroge sur le tableau à la page 4. Il s'agit d'une réévaluation conséquente et se demande si les biens avaient été sous-évalués auparavant. Parle-t-on de réserve cachée ou est-ce quelque chose de courant ? Il est surpris par ce montant !

M. Peluso CC, indique qu'il n'y a pas de réserve cachée. La plus-value, en grande partie, relève du patrimoine administratif. Le but n'est pas de s'enrichir en cachette. Jusqu'ici les communes évaluaient leurs biens avec des critères propres à chacune. Il s'avère que pour le patrimoine administratif, c'était la valeur cadastrale qui était prise en considération. Cette valeur change très rarement et est très basse. Pour cette raison notre patrimoine administratif était « sous-estimé » ! Ce qui a été changé par la force des choses avec la nouvelle loi.

M. Agerba précise que pour les biens administratifs, il n'y a pas d'entrée d'argent supplémentaire. Du jour au lendemain la fortune de la Commune d'Hauterive est devenue importante et maintenant il faudra juste passer à la caisse. Tant que la Commune n'a pas vendu un bien, cette dernière pourra mettre n'importe quel prix, ça ne changera rien. C'est uniquement le jour où la Commune vendra que le montant sera modifié. Avec la réévaluation du patrimoine, la Commune pourra s'attendre à une facture de la péréquation. La prochaine étape est la réalisation de vente de bien immobilier pour pouvoir payer la péréquation ou alors l'augmentation des points d'impôts de la Commune.

M. Peluso, CC souhaite ajouter un commentaire personnel. Il y aura certainement des répercussions sur la répartition de la péréquation financière. Néanmoins, un bon nombre de communes sont à la même enseigne, qu'elles soient bénéficiaires ou contributrices. Globalement cela devrait s'équilibrer. Mais peut-être que le volume global de la péréquation pourrait s'en ressentir.

4. Rapport du Conseil communal concernant la planification financière et des tâches 2019 à 2021

M. Peluso, CC, introduction du rapport

M. Besancet, Commission financière. La Commission financière a pris connaissance du rapport avec intérêt. Il s'agit d'un outil intéressant qui nous a permis de partager les préoccupations du Conseil communal. Les exercices vont se suivre et se ressembler jusqu'en 2021. Nous reviendrons sur cet aspect là à l'examen du budget 2018, plus tard dans la soirée.

M. Brander demande des précisions concernant la vente de Château 12 pour 2,5 millions. Il fait remarquer que sur le site de la Régie Thorens SA, le bien est estimé à 2,2 millions. Il y a quand même une différence CHF 300'000.-. Quant on sait que lors d'une vente, les prix ont tendance à baisser, il demande s'il y a une explication à cette différence ? Ou alors s'agit-il d'une estimation plutôt optimiste ?

M. Peluso, CC indique qu'il ne s'agit pas d'une estimation optimiste. Ce montant correspond à la potentialité d'une vente plus étendue que celle initialement prévue. La Commission financière a autorisé le Conseil communal à vendre une partie de la parcelle qui est estimée à 2,2 millions, avec la possibilité, si l'acquéreur potentiel en fait la demande, de la compléter avec une parcelle attenante.

5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de dérogation au frein à l'endettement pour l'exercice 2018

M. Peluso, CC introduit le rapport.

M. Besancet, Commission financière

La commission financière s'est penchée sur ce rapport et si le premier objet, en l'occurrence la 4^{ème} étape du PGEE, leur a paru comme obligatoire, ce point n'a pas prêté à discussion. Le second objet n'a pas du tout convaincu la commission financière qui a souhaité un complément d'information et des chiffres un peu plus fouillés. Raison pour laquelle, l'objet

est repoussé au mois de mars. La commission financière aura l'occasion d'en rediscuter d'ici là.

6. Rapport du Conseil communal concernant l'adoption d'un règlement pour l'approvisionnement en électricité (RAE)

M. Wenger, CC introduit le rapport.

M. Besancet, Commission financière

La commission a pris connaissance du rapport et est persuadée de la nécessité d'introduire ce règlement qui n'a pas prêté à discussion. C'est à l'unanimité des membres présents qu'il a été accepté.

Mme Bill, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le règlement.

M. Evrard, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 14 décembre dernier et a accepté le règlement à l'unanimité des membres présents.

M. Grieve, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 15 décembre et a accepté à l'unanimité le règlement proposé par le Conseil communal.

M. Brander, groupe vert/libéraux

Les Verts-Libéraux se sont réunis le 10 décembre et ont accepté à l'unanimité le règlement

Lecture de l'arrêté

Votation : *accepté à l'unanimité*

7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour les travaux de la 4^{ème} étape du PGEE

M. Wenger, CC introduit brièvement le rapport.

M. Besancet, Commission financière

La commission a pris connaissance du rapport. Elle est convaincue de la nécessité d'effectuer cette 4^{ème} étape, d'autant plus qu'elle pourra se faire en même temps que des services tiers qui interviennent sur la route des Longschamps. C'est à l'unanimité des membres présents que l'arrêté a été accepté.

M. Würsch, commission SITP - Environnement

La commission a pris connaissance du dossier. Elle a eu droit à une présentation du bureau d'ingénieurs et a accepté le rapport à l'unanimité.

Mme Muriset demande si les riverains sont obligés de se raccorder au séparatif ou s'ils auraient la possibilité de ne pas le faire ?

M. Wenger, CC précise que les riverains ont l'obligation de se raccorder. Il est important d'indiquer qu'en réalisant le système séparatif, une contribution importante de la Commune intervient lors des raccordements. Actuellement il y a encore quelques bâtiments en système unitaire, mais ils devront effectuer des travaux pour être en séparatif. La majorité actuelle des constructions est déjà en séparatif et c'est uniquement le raccordement sur la conduite communale qui interviendra dans ce cas de figure.

Mme Muriset pense que les charges peuvent être extrêmement élevées pour un propriétaire qui n'est pas en séparatif.

M. Wenger, CC répond que les propriétaires qui n'ont pas du tout le système séparatif auront des dépenses un peu plus élevées, mais qu'il ne s'agit pas de dizaines de milliers de francs.

M. Brander demande une précision quant à la conduite en fonte de la Route du Brel qui est à remplacer sur un tronçon de 85 mètres. Il **demande pourquoi le remplacement n'a pas déjà été effectué** lors de la première partie des travaux à la Route du Brel cet automne.

M. Wenger répond par la négative. Il indique que pour les travaux effectués cet automne sur la Route du Brel, il s'agissait d'une réparation suite à la conduite endommagée à plusieurs endroits par une entreprise (aux frais de cette dernière). Les 85 mètres restants seront remplacés et permettront d'avoir une nouvelle conduite sur toute la longueur.

M. Wintgens demande s'il est possible d'équiper les 20 mâts de lumières plus chaudes. Il indique qu'une récente étude indique que les lumières leds contiennent énormément de lumière bleue extrêmement nocive pour la faune.

M. Wenger, CC prend note.

Mme Villena Egas-Sagne demande comment la Rue des Jardillets sera reliée au séparatif.

M. Wenger, CC indique qu'actuellement la plupart des bâtiments sont déjà en séparatif, mais reliés sur le système unitaire de la commune. La Rue des Jardillets sera équipée en séparatif ces prochaines années.

M. Wintgens demande des précisions quant au code de couleurs sur le plan.

M. Wenger, CC explique que les bâtiments sont différenciés par des couleurs selon le système de raccordement (séparatif, unitaire ou par infiltration).

M. Rossel souhaiterait connaître la largeur actuelle de la chaussée au niveau du Brel ? Pourquoi le gabarit de la chaussée à la Route des Longschamps est actuellement de 7m et passe à 5,90m. Il se demande, en ayant deux véhicules de 2,5m de large, voir plus, si c'est une volonté de diminuer ces gabarits pour dissuader les personnes de rouler à une certaine vitesse ?

M. Wenger, CC indique que le but est de faire ralentir le trafic. Lorsque deux convois se croiseront, ils auront la possibilité de monter sur le trottoir. C'est une volonté des Ponts et Chaussées de réduire les largeurs de routes.

M. Rossel se demande pourquoi la largeur de la Route des Longschamps diminue alors que le Brel reste tel quel ?

M. Wenger, CC indique qu'actuellement le Brel est moins large que la Route des Longschamps.

Avis des groupes

M. Würsch, groupe PLR

Le groupe partage l'avis du Conseil communal sur cette dépense, qu'il trouve logique et nécessaire. Le groupe PLR approuve à l'unanimité la demande de crédit.

Mme Burri Perret-Gentil, groupe des Verts

Le groupe des Verts a décidé d'accepter à l'unanimité la demande de crédit.

Mme Villena Egas-Sagne. Groupe PS

Le groupe socialiste s'est réuni le 6 décembre et a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. Brander, groupe des Verts-libéraux

Les Verts libéraux se sont réunis le 10 décembre et acceptent le rapport à l'unanimité.

Lecture des arrêtés

Votation : *accepté à l'unanimité*

8. Examen du budget 2018

M. Peluso CC, introduit le rapport

M. Besancet, Commission financière

La commission financière s'est réunie le 4 décembre pour examiner le budget 2018. En préambule, la commission a observé qu'il était similaire à 2017 tout en étant conscient qu'il se base sur un coefficient qui pourrait évoluer défavorablement. La commission déplore le report de charges systématique et important de l'Etat sur les communes. Elle déplore également que l'Etat soit incapable de se restructurer en profondeur et ne laisse finalement pas d'autres issues aux communes que d'augmenter leur coefficient fiscal si la situation perdure ainsi. La commission a passé en revue et en détail le budget 2018, plusieurs questions ont été posées en lien avec le nouveau modèle MCH2 et la réévaluation des patrimoines administratif et financier. Toutes les questions ont trouvé des réponses précises et satisfaisantes. Malgré toute l'inquiétude qu'inspire le budget 2018, la commission l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Lecture du budget

M. Wintgens, demande une précision à la page 15. Est-il possible d'avoir une projection sur le résultat 2017 ?

M. Peluso, CC indique que la commune restera déficitaire. L'exercice 2017 se soldera par une perte importante encore difficile à chiffrer à ce jour, mais que l'on peut estimer entre CHF 250'000.- et 500'000.-.

Mme Muriset trouve difficile la lecture du plan comptable. Peut-être qu'une présentation différente apporterait plus de clarté.

M. Peluso, CC indique qu'il agit d'un premier exercice sous cette forme et que la présentation est imposée par le MCH2. Il n'y a pas la possibilité de modifier les textes ou chapitres. Nous espérons pouvoir mieux faire ressortir les chapitres les prochaines années. Ce qui pourrait paraître moins clair, ce sont notamment les commentaires qui sont en style télégraphique. Pour les comptes 2017, une amélioration de la présentation pourra vraisemblablement être effectuée avec la collaboration du CEG.

M. Rusillon, administrateur, ajoute que cette présentation est la même pour toutes les communes. Aucune intervention n'est possible au niveau des chiffres, des têtes de rubriques et des chapitres.

M. Wintgens, groupe socialiste.

Le groupe socialiste tient à remercier les auteurs de ce budget. La nouvelle présentation du MCH2 est encore un peu perfectible et pense que l'année prochaine, cette présentation sera

meilleure. Le groupe socialiste a accepté le budget à l'unanimité avec le sentiment peu agréable que la Commune vit au-dessus de ses moyens. Cette situation ne peut pas être durable et il faut y veiller. Le fait de devoir déroger au frein à l'endettement pour l'exécution du PGGE était prévisible et annoncé depuis plus de 10 ans. Une question se pose quant à l'investissement futur du terrain de foot synthétique. Est-ce bien le moment ? Cette question sera débattue en mars.

M. Besancet, groupe PLR

Le groupe PLR a pris connaissance du budget 2018 avec toutes les réserves liées à l'évolution de la répartition des charges de l'Etat et des communes. Le PLR déplore le mécanisme mis en place depuis plusieurs exercices par l'Etat et qui consiste à reporter sur les communes les charges et la désagréable mission, à terme, d'augmenter son coefficient fiscal. Hauterive n'échappera pas à la tendance et si les finances cantonales demeurent au rouge vif encore quelques exercices. La Commune n'aura le choix de se poser la question suivante : la Commune devra-t-elle augmenter son coefficient fiscal ou couper drastiquement dans les prestations ? La Commune n'en n'est pas là, mais le PLR sera très attentif à ce que la voilure soit restreinte à son maximum avant que le coefficient fiscal soit augmenté. S'agissant du budget 2018, ils ont pu poser toutes les questions auxquelles nous avons toujours obtenu réponse. C'est à l'unanimité, mais avec un profond sentiment de résignation, que le PLR acceptera le budget 2018.

M. Begert, groupe des Verts

Le groupe des Verts a examiné le budget le 14 décembre et a décidé de l'approuver à l'unanimité tout en regrettant le déficit annoncé. Le groupe des Verts remercie le Conseil communal ainsi que le personnel administratif communal pour la bonne gestion dans des temps très difficiles.

Lecture de l'arrêté

Votation simple :	Accepté à l'unanimité (budget)
Votation à la majorité qualifiée :	20 oui (dérogation frein à l'endettement)
	2 abstentions

9. Motions et interpellation

9.1 Motions à classer

9.1.1 Accueil des nouveaux habitants

M. Zeller, CC. Cette motion du 2 mai 2005 et a été traitée à plusieurs reprises, mais sans réponse concrète jusqu'ici. Le Conseil communal propose aujourd'hui d'accueillir les nouveaux habitants dans le cadre de la Fête d'Automne 2018. Les partis politiques et les sociétés locales pourront également être présents. Les participants recevront un bon pour les consommations durant la fête d'automne auprès des stands des sociétés locales. La combinaison avec les nouveaux naturalisés sera aussi évaluée. Pour 2018, la question ne se pose plus étant donné qu'une réception a déjà eu lieu. Nous espérons que la réponse à la motion satisfait le Conseil général et qu'elle peut être classée.

Pas d'intervention de la part des membres du Conseil général.

La motion est classée.

9.1.2 Restaurants de la Croix- d'Or

M. Zeller, CC indique que cette motion soulève un point crucial de la vie du centre du village. C'est un sujet qui préoccupe le Conseil communal depuis longtemps et surtout ces derniers mois. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir les artisans et les services au centre du village et entreprenons tout ce qui est à notre portée pour faciliter l'exploitation du restaurant. Le Conseil communal tente de soutenir les propriétaires pour trouver un repreneur.

Un éventuel repreneur a pris contact avec les autorités pour analyser si la Commune pourrait appuyer une reprise du restaurant. Le Conseil communal informera le législatif au fur et à mesure des négociations et de l'évolution du dossier. La stratégie du Conseil communal est de viser une reprise de la restauration. Par contre, les propriétaires de l'immeuble ont également d'autres possibilités ou options pour exploiter leur bâtiment.

Pas d'intervention de la part des membres du Conseil général.

La motion est classée

9.2 Information du Conseil communal sur les motions ouvertes

9.2.1 Règlement communal sur l'implantation d'antennes de télécommunication

M. Barben, CC indique que le Conseil communal tient à souligner qu'il n'a à aucun moment abandonné l'objectif souhaité par la motion déposée par MM. Würsch et Gerber. Les travaux pour la réalisation du plan directeur régional ont pris plus de temps que prévu au début de la législature. Cette motion ne sera donc classée qu'au moment de la validation du plan d'aménagement local d'Hauterive. Il ne serait pas productif de faire une modification du règlement de construction qui ne pourrait être validé par les services du canton. Il faut se rappeler qu'il est interdit d'interdire les antennes de télécommunications sur le territoire cantonal. Phrase reprise du service juridique du Service de l'aménagement du territoire que nous avons consulté. Néanmoins les travaux de la CAT-COMUL avancent. Les Communes ont enfin reçu à fin novembre 2017 un cahier des charges qui leur permettra d'effectuer la révision des plans d'aménagement locaux selon une marche à suivre.

Malgré la complexité, une réglementation plus stricte est souhaitée par l'exécutif pour les antennes de téléphonies. Par exemple un règlement d'aménagement qui priorise les zones dans lesquelles les antennes doivent être implantées. Le Conseil communal travaille dans ce sens et souhaite également faire part de ses préoccupations à ce sujet aux communes limitrophes afin d'éviter une augmentation du nombre d'antennes proches de nos frontières communales sans accord de notre part. Comme déjà dit et selon l'exécutif, cette réglementation doit être intercommunale. Ce travail ne peut être réalisé qu'en collaboration avec les acteurs de la gestion du territoire, des services de l'urbanisme des communes limitrophes, avec l'appui d'un mandataire et de notre commission d'urbanisme. Tous ces acteurs réaliseront notre plan d'aménagement local qui fera l'objet d'une demande de crédit présentée en principe dans le courant du premier semestre 2018. Le Conseil communal poursuivra son travail dans ce sens afin de préserver au mieux les lieux d'habitat les plus exposés, selon les moyens qui auront pu être mis en place.

9.2.2 Limitation de la vitesse à 50 km/h sur le tronçon Rouges-Terres de la RC5

M. Wenger, CC indique que la motion date de 2010. Etant donné que cette route est cantonale, l'Etat entre en matière uniquement si des contacts sont pris avec les Communes de Neuchâtel et Saint-Blaise. Le Canton souhaitant unifier la route de Monruz à Saint-Blaise. Ces démarches prennent du temps, mais un avant-projet sera présenté au printemps 2018 aux commissions d'urbanisme et des SI-TP-Environnement-Energie.

10. Communications du Conseil communal

Mme Steiger-Burgos, CC informe l'assemblée sur le flyer que ses membres ont reçu. Il s'agit du « Prix Comul » qui existe depuis quelques années et qui est destiné à soutenir les manifestations culturelles et sportives d'envergure intercommunale. Elle invite le Conseil général à faire connaître l'existence de ce prix en en parlant dans les milieux politiques et culturels qu'ils connaissent ou qu'ils fréquentent.

11. Questions - divers

Mme Muriset demande des précisions quant au crédit d'étude qui a été voté pour l'achat d'un terrain pour la construction éventuelle du tunnel. Qu'en est-il d'une étude qui pourrait être débattue au Conseil général de manière à parler des avantages et inconvénients de la construction d'un tunnel ?

M. Wenger, CC indique que le dossier pourra être traité à l'horizon 2021-2022. Si la Confédération entre en matière, le Canton va soutenir le projet et c'est à ce moment-là qu'une étude sera faite. Il est prématuré pour l'instant de reprendre le dossier. Sans soutien de la Confédération et du Canton, il sera difficile de réaliser le tunnel. Les analyses prennent du temps au niveau fédéral et il faut avoir de la patience.

Mme Muriset précise que ce qui est important, même en 2021-2022, c'est que les membres du Conseil général aient l'occasion de pouvoir en parler et également de discuter de la volonté de construire ou non le tunnel.

M. Begert demande ce qu'il en est au niveau du processus de fusion ?

M. Mauri indique qu'en l'état actuel, le projet n'est pas abandonné. Les éventualités seront discutées dans le courant du premier ou deuxième semestre 2018. Les membres ont estimé que le timing n'était pas forcément propice en cette fin d'année pour démarrer quelque chose. Une prise de position plus étoffée sera proposée l'année prochaine.

M. Peluso, CC donne suite à la question de M. Brander lors de la dernière séance du Conseil général au sujet du BAP. Le crédit avait été voté en 2016 pour un montant de CHF 40'000.- afin de remplacer les portes vitrées. Ces travaux permettaient aux plus grands bateaux d'accéder aux locaux afin de pouvoir être réparés. Au moment de la commande des portes, il s'est avéré que ces dernières étaient trop encombrantes. C'est sur demande du chantier naval que nous avons renoncé à installer ces portes et en avons montées des standards agrandies. Celles qui ont été installées sont moins chères (CHF 32'000.-).

Par ailleurs, la porte principale du chantier naval, qui devait aussi être remplacée, a été endommagée par le personnel du chantier naval et sa réparation a été momentanément reportée étant donné qu'elle reste fonctionnelle. Cette porte ayant plus de 20 ans, il faut également la remplacer et l'investissement est de l'ordre de CHF 15'000.-. La RC du chantier naval entre en matière pour le remplacement de la porte à hauteur de CHF 5'000.-. Il y aura donc une marge de CHF 10'000.- à notre charge si le Conseil communal décide de remplacer cette porte. Il a enfin été décidé avec le locataire que la moitié de l'investissement du remplacement des portes allait être répercuté sur le loyer, tout en tenant compte de leur vétusté. Ce qui représente une augmentation de l'ordre de CHF 150.-/mois à partir du 1^{er} janvier 2018.

M. Brander le remercie pour ces précisions.

La séance est levée à 21H20

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

La Secrétaire:

Patrice Zürcher

Carole Bill